

MAIS COMMENT PEUT-ON ÊTRE ÉLU-E ?

BIENVENUE AUX ÉLU-ES !

Mandat 2020-2026

OLIVIER JACQUIN - SÉNATEUR DE MEURTHE & MOSELLE



NOTE AU LECTEUR

Les citations présentées dans cet ouvrage sont des extraits de témoignages d'élus.es recueillis par écrit ou oralement entre octobre 2018 et juin 2020. L'intégralité et la totalité des témoignages sont accessibles de manière exhaustive en ligne sur WWW.OLIVIERJACQUIN.FR/BIENVENUE-ÉLU-ES-20

N'hésitez pas à réagir aux contenus qui y sont présentés, notamment aux rubriques « D'accord, pas d'accord ? » ce sont des prises de position personnelles que je porte au débat. Je remercie très chaleureusement tous les élus.es qui ont témoigné. Bonne lecture !

ÉDITO

MADAME, MONSIEUR LE MAIRE,
MESDAMES, MESSIEURS LES ADJOINT·ES,
MESDAMES, MESSIEURS LES ÉLU·ES MUNICIPAUX,

CHERS TOUS, CHÈRES TOUTES,

BRAVO à vous pour cette confiance acquise ou renouvelée auprès de vos habitants, dans les conditions exceptionnelles d'élections que nous avons connues en raison de la dramatique épidémie de la Covid-19.

Vous voilà entrés ou confirmés dans le « plus beau des mandats » et à « portée d'engueulade », pour citer Gérard Larcher, Président du Sénat.

Vous voilà également servant et représentant le socle de notre République, LA COMMUNE : qu'elle soit petite ou grande, urbaine ou rurale, et épaulée par son indispensable intercommunalité.

Vous voilà prêts à gérer les « communs ». C'est un honneur et je ne doute pas que ce sera un bonheur, comme cela l'a été pour moi. Élu pour la première fois en 1989 au Conseil municipal de Limey, j'ai ensuite participé à toutes les élections municipales, à l'exception de ces dernières.

Aujourd'hui et depuis septembre 2017, votre Sénateur, j'entame la deuxième moitié de ce mandat au moment où démarre – enfin – le mandat municipal 2020-2026. Je vous propose ici, sous cette forme singulière, ma vision du mandat local, en m'appuyant sur de nombreux témoignages et PAROLES D'ÉLUS. J'y apporte mon expérience et ma connaissance des enjeux, atouts et institutions de la Meurthe-et-Moselle, mais également des propositions.

Par ce livre, je souhaite que nous fassions connaissance et que les paroles qu'il contient vous inspirent dans l'exercice de votre mandat.

Les crises de ces dernières années l'ont démontré : la commune qui demeure un rouage essentiel de notre République est reconsidérée. Face à la crise écologique, sociale et sanitaire que nous allons devoir résoudre TOUS ENSEMBLE, vous êtes une partie de la solution pour faire réussir la France et votre commune. Notre détermination l'emportera ; comme le disait Michel Dinet : « Ils sont mille, nous sommes deux. Encerclons-les. »



*Avec Vous,
pour nos Communes.*

Olivier

PAROLES D'ÉLU·ES

En octobre 2018 à la suite de la publication par le Gouvernement d'une liste des Maires ayant augmenté la taxe d'habitation, une communication #BalanceTonMaire est apparue sur les réseaux sociaux. Nous avons été nombreux à protester vigoureusement, faisant cesser cette opération politicienne. J'ai alors décidé de mieux faire connaître la réalité du mandat d'élu local à nos concitoyens en collectant leurs témoignages autour de deux questionnements :*

1- J'AIME MA COMMUNE ET MON MANDAT, MAIS VRAIMENT JE SOUHAITERAIS QUE CE POINT-LÀ ÉVOLUE...

2- ET PAR AILLEURS, CE QUE J'AIME...

Ce sont des extraits de ces témoignages que vous retrouverez dans les pages suivantes. L'intégralité de ces paroles d'élus ainsi qu'un premier fascicule publié en juin 2019 sont disponibles en ligne sur :

WWW.OLIVIERJACQUIN.FR/BIENVENUE-ELU-ES-20

OLIVIER JACQUIN - SÉNATEUR DE MEURTHE-ET-MOSELLE

ÉLUS
PRENEZ LA PAROLE

Je suis : _____ élu(e) de : _____

J'AIME MA COMMUNE ET MON MANDAT, MAIS VRAIMENT JE SOUHAITERAIS QUE CE POINT-LÀ ÉVOLUE :

ET PAR AILLEURS, CE QUE J'AIME LE PLUS DANS MON MANDAT C'EST :

Questionnaire
envoyé aux élus
en octobre 2018.

Édito	01
Chapitre 1	06

ÊTRE UTILE & AVOIR LE GOÛT DES AUTRES

Chapitre 2	14
------------------	----

« C'EST À SE DEMANDER SI ON AIME PAS LES EMMERDES »

Choisir d'arrêter	18
La complexité administrative	21
La réserve parlementaire	29
Les réformes du bloc communal	32
Être « agent de l'État »	35
Des finances de la commune	42

Chapitre 3	54
------------------	----

ILS NE SE RENDENT PAS COMPTE !

La question du temps	58
Élu·e bénévole ou rémunéré·e?	60
Statut ou statue	65
Les « Agris-maires »	69
Le « couple » élu-agent	71
La parité, ce trop long chemin	75

De la diversité en politique	78
Des citoyens toujours plus exigeants	80
Mon expérience d'élu local	86

Chapitre 4	87
------------------	----

OUVRIR DES PERSPECTIVES

L'intercommunalité de demain	89
On est tous métropolitain	97
Le conseil municipal	101
La Commune nouvelle	106
« Ils ont voté et puis après... »	108

Chapitre 5	115
------------------	-----

LE SÉNAT, POUR QUOI FAIRE ?

1+3 sénateurs en 54	117
La fabrique de la loi	123

Épilogue	124
----------------	-----



1 CHAPITRE

ÊTRE

UTILE & AVOIR

LE GOÛT DES

AUTRES



À la question, « Qu'aimez-vous le plus dans votre mandat ? », l'essentiel des réponses porte sur le goût du contact et du « collectif », le sens de l'intérêt général et du bien commun.

Souvent, ce goût de la politique, dans son sens étymologique de « gestion des affaires de la cité », est solidement ancré dans les traditions familiales : chez de très nombreux élus, la valeur de l'engagement se transmet de génération en génération.

À cet héritage, s'ajoutent, dans les motivations, des logiques de projets, pour favoriser le vivre ensemble et améliorer ce qui est.

J'aime les gens. Élus, le contact est permanent et il convient d'être à l'aise, de savoir écouter en profondeur, dans la diversité, au-delà de sa propre opinion.

J'ai souvent été surpris, à l'issue d'un entretien, d'entendre un merci, même si nous n'avions pas trouvé de réponse ou de solution. Ce merci vient souvent du sentiment d'avoir été entendu et respecté.

«L'intérêt de l'action collective, se mettre au service des autres, en assurant notamment un travail d'information et de communication auprès du plus grand nombre : c'est ce que j'aime dans mon mandat.

L'ÉCOUTE ET LE PARTAGE PERMETTENT DE DONNER BIEN SOUVENT DES CLÉS DE COMPRÉHENSION AUX HABITANTS ET DE DÉBLOQUER AINSI BIEN DES SITUATIONS ».

Marc FRANCOIS, 41 ans, Chargé de développement dans une ONG, Conseiller municipal depuis 2014 et Maire depuis 2018 de XIROCOURT - 480 habitants.

«Ma famille est installée dans le village depuis des siècles et mon arrière-grand-père était Maire en 1919. Je tente à mon tour de rendre la commune agréable et attractive. Je suis au service des habitants.»

Gérard VILLEMET, 68 ANS, Maire depuis 2001 de NORROY-LÈS-PONT-À-MOUSSON - 1 215 habitants.

«J'aime la proximité avec les habitants, le travail avec l'équipe municipale, et le plaisir de faire évoluer et progresser mon village, pour le préparer au mieux aux années à venir. J'aimerais que les petites communes soient reconnues dans leur rôle et qu'elles puissent accéder aux financements (DSIL *, fonds européens) au même titre que les villes et les intercommunalités.»

* Dotation de soutien à l'investissement local



Rose-Marie FALQUE, 70 ans, retraitée et femme engagée. Maire de la commune d'AZERAILLES - 830 habitants. Depuis 2001, Présidente de l'ADM54 et depuis 2004, Vice-présidente de la Communauté de communes du territoire de LUNÉVILLE à BACCARAT, Conseillère Départementale du canton de BACCARAT.



Ils connaissent les élus, travaillent avec eux et pour eux...

«La tâche des élus locaux est lourde pour des raisons financières et administratives. Ils font au mieux avec ce qu'ils ont. Leur engagement est la plupart du temps orienté par le plaisir de servir la communauté, la volonté de mener à son terme un projet important. »

Michel VICQ, délégué départemental de la Fondation du Patrimoine.

«Beaucoup d'élus n'imaginent pas ce qui les attend en termes de disponibilités, de responsabilités et d'attentes des habitants. Peu sont préparés à travailler en équipe, dans la durée, à déléguer vraiment.

CERTAINS DÉNOTENT, INNOVENT, EMPRUNTENT DES CHEMINS DE TRAVERSE, FONT DES PAS DE CÔTÉ. ILS OSENT. »

Claude GRIVEL, Président de l'UNADEL*, élu local pendant plus de 20 ans à MESSEIN - 1 863 habitants et fondateur de la Communauté de communes de MOSELLE ET MADON

*Union Nationale des Acteurs et des Structures de Développement Local

«J'admire le courage des Maires et des conseillers municipaux, leur abnégation, leur sens du devoir au moment où ces valeurs se perdent dans la société. Les élus locaux sont la grande force de la France, n'en déplaie à la haute technocratie, car ils constituent un formidable maillage pour maintenir le lien social et le service public de proximité. Ce qui les motive à persévérer dans leur engagement pour leur commune, c'est leur volonté de réaliser concrètement des équipements ou de mettre en place des services qui améliorent le quotidien de leurs administrés. Les élus locaux sont indispensables. S'ils abandonnaient, la démocratie serait en danger.»

Anne-Mathilde COSTANTINI, Directrice de l'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité de Meurthe-et-Moselle (ADM54)

2 CHAPITRE

« C'EST À SE DEMANDER SI ON AIME PAS LES EMMERDES » * LES DIFFICULTÉS DE L'EXERCICE

* Citation de Denis Petit, voir page 16

Les temps changent. Les témoignages des pages suivantes le disent sans équivoque. C'était mieux avant ? Ils sont nombreux à le penser et cela se comprend. Mais est-ce vraiment le cas ? « Elles » et « ils » ont vu évoluer la population et ses besoins au fil des années, observé que le sens civique n'est plus de même nature, ressenti le « toujours plus » de complexité administrative, la raréfaction de l'argent public. Et les communes et leurs inter-communalités ne peuvent pas toujours agir aussi rapidement, qu'elles le voudraient.

QU'EST-CE QUE TU AIMERAIS AMÉLIORER DANS TON MANDAT ?

« Ohhh, les tracasseries administratives, et ceux de mes habitants qui sont inquiets et... les emmerdes de chaque jour. » *Il rit.*

ET CE QUE TU AIMES LE PLUS ?

« Eh bien... » *Il réfléchit...*

« C'EST À SE DEMANDER
SI ON N'AIME PAS LES EMMERDES ! »

Denis PETIT, 62 ans, Maire de DOMMARTIN-
LA-CHAUSSÉE, depuis 2001 - 34 habitants.

*Sa commune qu'il décore façon « Facteur Cheval »,
artistiquement, vaut le détour !*

Merci à Denis, pour ce trait d'esprit dont il est coutumier. J'aime beaucoup son expression simple et crue qui dit bien à quel point l'élu local aspire à se rendre utile auprès de ses administrés. En une formule, il résume à la fois le sens des responsabilités des élus et la satisfaction d'apporter des solutions concrètes à sa commune, malgré les difficultés, les tracas et autres injonctions paradoxales.



Choisir d'arrêter

« J'ai aimé être au contact avec les « gens » de mon village, de mon territoire (le pays de Colombey). Créer des liens, rendre service, faire société et bâtir des projets pour le meilleur de l'intérêt général.

MAIS DURANT MES MANDATS, J'AI RESSENTI LA RÉSIGNATION DES HABITANTS, UN REPLI.

Je pense que cela est dû à une perte de stabilité des institutions, à la pression dans le cadre de leur travail, aux difficultés multiples qu'ils rencontrent ou dans lesquelles ils sont englués. Cette perte de considération et de confiance dans les pouvoirs publics est difficile à vivre quand on est Maire d'une petite commune rurale. »

Marie-Louise HARALAMBON, 79 ans, retraitée de l'Education Nationale, Maire de FAVIÈRES de 1985 à 2020 - 606 habitants. Vice-présidente de la Communauté de communes de COLOMBEY-LES-BELLES, Présidente de l'Association départementale des Communes forestières de la Meurthe-et-Moselle.

Fin 2018, des sondages montraient que près d'un Maire sur deux ne souhaitait pas se représenter. La vague de renonciation a finalement été moins importante qu'annoncée.

PROPORTION DE NOUVEAUX MAIRES DE MEURTHE-ET-MOSELLE AUX TROIS DERNIÈRES ÉLECTIONS MUNICIPALES.



Source : Calcul de l'auteur

7 800 élus municipaux dans 591 communes : en Meurthe-et-Moselle, toutes nos communes ont retrouvé une équipe d'élus, et un ou une Maire, malgré les difficultés et un contexte particulier.

« Au cours de mon 5^{ème} et dernier mandat, j'ai souvent songé à démissionner. Grâce au travail remarquable fourni par les élus qui m'ont accompagné, nous avons transformé notre commune et l'avons dotée de tous les équipements nécessaires au bien-être de la population, des plus jeunes aux plus âgés, sans jamais augmenter les impôts locaux, ni endetter la commune. Nouvelle mairie, construction d'un groupe scolaire, salle des fêtes rénovée, terrain de football et ses vestiaires, square derrière l'église avec des équipements pour les enfants...

Mon *ras-le-bol* vient de l'ingratitude des administrés qui ne supportent rien, des baisses de dotations, et du déshabillage des communes par l'État avec les transferts de compétences au profit des intercommunalités. »

Claude GUIDAT, 69 ans, Retraité, ancien cadre.
Maire de BAINVILLE-SUR-MADON de 1983 à 2008 puis de 2014 à 2020 - 1414 habitants.

La complexité administrative

Je sais que les élus locaux apprécient leur rôle relationnel. Mais ils en sont très souvent détournés par des procédures administratives chronophages que la dématérialisation déshumanise encore plus.

« Le plus dur, ce sont les tracasseries administratives.

LORSQU'ON ME DIT QUE MA STATION D'ÉPURATION N'A PAS D'EXISTENCE LÉGALE, ALORS QU'ELLE A ÉTÉ FINANCÉE PAR L'AGENCE DE L'EAU ET LE DÉPARTEMENT,

que toutes les déclarations ont été faites, c'est pour moi l'incohérence administrative dans toute sa splendeur. On me réclame un dossier <loi sur l'eau> que personne ne lira, mais qui coûte environ 4000€ à la commune. Heureusement, monter des projets pour le bien de tous, accompagner l'évolution du village afin d'en faire un lieu de vie agréable sont de beaux moteurs! »

Gérard ANDRE, 60 ans, Maire de SEICHEPREY depuis 2001 - 113 habitants. Vice-président de la Communauté de communes MAD & MOSELLE

« J'aimerais que cesse la cascade d'intervenants sur un dossier. À Champey, un pilier du Viaduc LGV se trouve à la séparation de la Moselle et de son bras mort dans lequel se déversent les eaux usées du village. Suite à l'ensablement de ce pilier, le bras mort se bouche et les odeurs sont infectes. Outre la mairie, interviennent la préfecture, l'agence de l'eau, le département et VNF. Le dossier est bloqué au vu des avis divergents. Et j'ai oublié les cabinets de conseils et autres intermédiaires.

J'AIMERAIS QU'ON RETROUVE LE RELATIONNEL ENTRE LES ADMINISTRATIONS ET LES PARTICULIERS.

Certaines démarches ne s'effectuent plus que par internet et l'efficacité du service est discutable! Il devrait être obligatoire de proposer également un accompagnement humain.

JE PEUX RÊVER ! »

Robert BELLO, 77 ans, Conseiller municipal de CHAMPEY-SUR-MOSELLE de 2008 à 2020 - 349 habitants.

« J'aimerais que soit revue la méthode pour obtenir une subvention.

JE SUIS FATIGUÉ DE FAIRE L'AUMÔNE !

Il y a trop de sortes de subventions. Seuls les initiés peuvent s'y retrouver. Il faudrait un fonds commun et un seul imprimé simplifié de demande. »

Gérard SOBIACK, 67 ans, Retraité, Maire de FRESNOIS-LA-MONTAGNE de 2014 à 2020 - 420 habitants.



D'ACCORD, PAS D'ACCORD ?

Je suis pour un guichet unique de demande de subventions et contre les appels à projets qui mettent en concurrence les territoires.

« Les demandes de subventions gagneraient à faire l'objet d'un guichet unique et les aides attribuées à répondre aux besoins du terrain !

Entendre que
75% des aides
européennes ne
sont pas utilisées
est un véritable
crève-coeur! »



Évelyne MATHIS, 67 ans, retraitée, thérapeute et médiatrice familiale. Maire de VELLE-SUR-MOSELLE depuis 2003 - 281 habitants.

L'État : principal financeur

Bien sûr, il y a le Conseil départemental, la Région et l'Europe - difficilement accessible, mais l'État reste le premier pourvoyeur financier des collectivités locales. En plus de la dotation globale de fonctionnement (DGF) votée au Parlement, des dispositifs complémentaires sont sous l'égide des préfets : la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) à l'échelle départementale et la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) au niveau régional.

Pour les plus gros projets financés par la DETR, une commission d'élus, dont je fais partie, donne un avis consultatif. Pour les autres subventions de moins de 100 000 €, sachez que vos sous-préfets disposent d'une forte marge d'appréciation.



D'ACCORD, PAS D'ACCORD ?

Pour plus de transparence, je plaide pour que nous puissions examiner toutes les attributions de DETR et aides de l'État avec le Préfet et pas seulement celles de plus de 100 000 €.

«Aujourd’hui, plus qu’hier, nos concitoyens interrogent nos modes de faire et attendent de la proximité, de l’écoute et du dialogue, mais aussi

IL FAUDRAIT QUE NOUS, ÉLUS, SOYONS EN CAPACITÉ DE MUTUALISER ET D’OPTIMISER L’UTILISATION DE L’ARGENT PUBLIC.

Dans la mise en œuvre de la politique d’appui aux territoires, j’ai eu à cœur de créer des instances de dialogue et de co-construction avec les PETR et les Pays, la Région et l’État. C’est ainsi que j’exerce mon mandat : faire ensemble. C’est un défi et c’est passionnant!»

Valérie BEAUSERT-LEICK, 54 ans,
Fonctionnaire de l’Education Nationale. Conseillère départementale du canton de LAXOU, Première Vice-présidente du **CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE**, déléguée à la solidarité avec les territoires et à l’aménagement des territoires depuis mars 2015.





D'ACCORD, PAS D'ACCORD ?

Les départements et les régions ont aussi perdu des marges de manœuvre financière. En conséquence, ils ne soutiennent financièrement plus autant qu'avant les communes. L'État doit aussi redonner aux grandes collectivités une autonomie de gestion.

« J'entends bien les Maires de Meurthe-et-Moselle être critiques et avoir entendu parler de l'ancien système d'aides directes du Conseil Départemental de la Moselle. Mais maintenant, nous n'avons plus rien et depuis deux ans, nous sommes en attente d'un nouveau règlement... Je vois qu'en Meurthe-et-Moselle, il y a de nombreux dispositifs intéressants du Conseil Départemental. Je l'ai vu à Thiaucourt avec < Action Centre Bourg > ou par des interventions sur des dossiers stratégiques et structurants. Même votre commission DETR est plus réactive. »

Gilles SOULIER, Maire d'ANCY-SUR-MOSELLE depuis 2008, puis d'ANCY-DORNOT - 1560 habitants, seule commune nouvelle de Moselle, et Président de la Communauté de communes Mad & Moselle depuis 2017.

La réserve parlementaire

Jusqu'en 2017, chaque parlementaire disposait d'une enveloppe financière (de 130 à 150 000 € en moyenne) destinée à financer les projets de son choix.

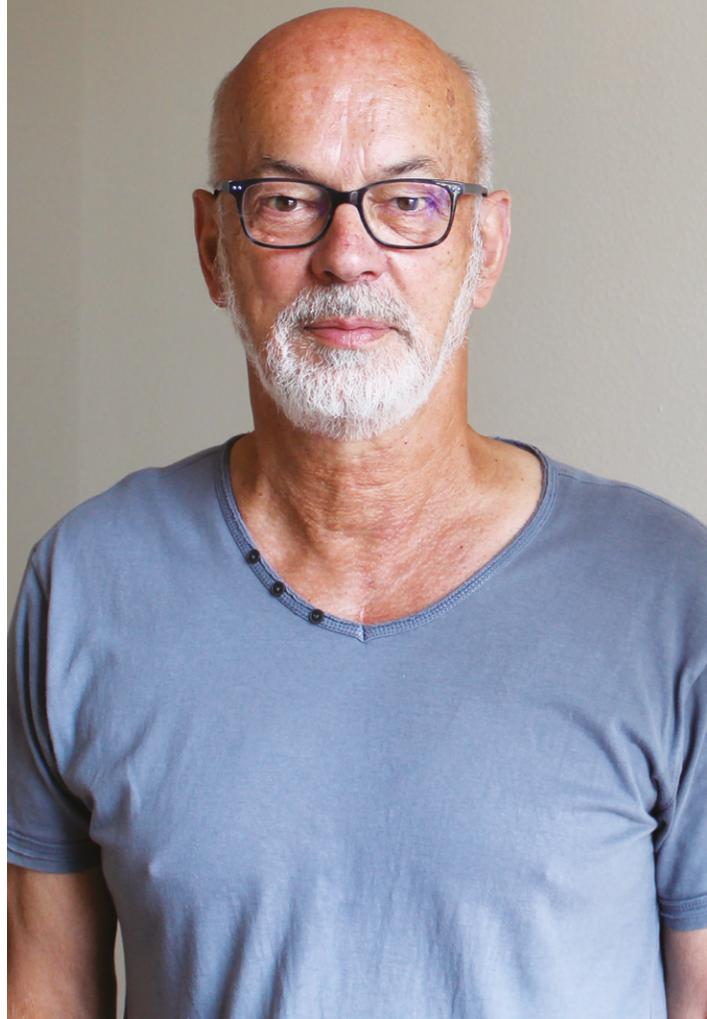
De nombreuses critiques ont permis de rendre ce système plus transparent à partir de 2013, avant qu'il ne soit finalement supprimé en septembre 2017. Vous êtes nombreux à regretter la disparition de la réserve parlementaire. Personnellement je l'approuve, tant il y avait de disparités dans son attribution.



D'ACCORD, PAS D'ACCORD ?

Les fonds de la réserve parlementaire (environ 137 millions d'euros) auraient dû être intégralement maintenus et faire l'objet d'attributions collégiales et transparentes vers les communes et les associations.

«Du temps de la réserve parlementaire, j'essayais de faire carton plein et je remercie les parlementaires qui ont joué le jeu de ma petite commune. C'était indispensable pour réaliser des projets qui n'auraient pas pu être réalisés sans cela. On a vraiment un budget réduit au niveau des dotations de l'État. Sans le secours des parlementaires de nombreuses réalisations même modestes n'auraient jamais vu le jour. Je sollicitais à tour de rôle nos députés locaux, nos sénateurs, pour une subvention d'environ 4 à 5000 euros par an. Cela venait compléter les subventions de l'État ou des collectivités insuffisamment dotées.»



Gérard RENOARD, agriculteur retraité,
ancien Président de la Chambre d'Agriculture de
Meurthe-et-Moselle, Maire de BOUILLONVILLE depuis
1995 - 150 habitants.

Les réformes du bloc communal

La loi RCT* généralise en 2010 le principe de l'intercommunalité. Toutes les communes doivent appartenir à un EPCI dès 2014. La loi NOTRe* en augmente la taille minimale de 5000 à 15000 habitants, sauf exception. Ainsi, au 1er janvier 2019, on compte en France 1258 EPCI à fiscalité propre contre 2601 dix ans plus tôt. Les seules communautés de communes passent, en moyenne, de 12 à 25 communes pour 22000 habitants.

* Loi de réforme des collectivités territoriales

* Loi portant « nouvelle organisation territoriale » de la République

« CE QUE J'AIMERAIS
VOIR ÉVOLUER ? C'EST
QU'ON ARRÊTE DE NOUS
RETIRER TOUJOURS PLUS
DE COMPÉTENCES !

Nous nous impliquons énormément sur notre plan local d'urbanisme. Ne plus l'avoir est une véritable frustration ... Désormais, un Maire n'est plus là que pour gérer l'État-civil, le cimetière et les crottes de chien. Heureusement, le contact avec les habitants reste essentiel et j'aime ça ! »



Jacques SCHWARTZ, 58 ans, agriculteur,
Maire de VILLE-SUR-YRON de 2008 à 2020, 297 habitants.

«C'est difficile de voir ce qui devrait évoluer, mais on voit bien ce qui disparaît!

NOUS AVONS DE PLUS EN PLUS DE RESPONSABILITÉS ET DE MOINS EN MOINS DE FINANCES.

Je fais partie de ceux qui pensent que c'est une très bonne chose d'avoir des compétences qui sont mutualisées au niveau de l'intercommunalité. Mais il faut reconnaître que parfois, on se demande à quoi on sert.»



René LORRAIN, 66 ans, retraité, Maire de 1995 à 2020 de LIMEY-REMENAUVILLE - 269 habitants.

La question de l'intercommunalité est essentielle et complexe. Le fait intercommunal est là, et nous devons vivre et bien vivre avec. Je vous invite à découvrir plus loin «comment l'intercommunalité a sauvé la commune.»

Être « agent de l'État » ?



Vous savez comme moi que, dans le cadre de ses fonctions, le Maire agit également en tant qu'agent de l'État. A ce titre il est notamment chargé de l'état-civil, de la révision et de la tenue des listes électorales, de l'organisation des élections ainsi que du recensement. En outre, il dispose d'attributions spécifiques en matière de police et de sécurité civile.

Lorsque le Maire intervient en tant qu'agent de l'État, il agit, selon le cas, sous le contrôle de l'autorité administrative (préfet ou sous-préfet) ou judiciaire (procureur de la République).

« JE SOUHAITE PLUS DE CONSIDÉRATION ET DE RESPECT POUR LA FONCTION D'ÉLU.

La fonction de Maire n'a plus son aura. Le gouvernement enfonce les petites communes. On manque de moyens. Tout cela freine ce que nous aimons et ce pourquoi nous nous sommes engagés : me rendre disponible pour mes concitoyens, répondre à leurs besoins, avoir la satisfaction de résoudre des problèmes. Je travaille pour eux, sans ambition de réélection.»

« J'aimerais que l'élu
de campagne soit
davantage respecté
par les hautes
autorités et que l'on
**NE FASSE PAS
APPEL À EUX DANS
LES SITUATIONS
DE CRISE
UNIQUEMENT. »**



Clément VERDELET, 58 ans, infirmier,
Maire de LAY-SAINT-RÉMY de 2014 à 2020 - 362 habitants.



Bernard DROUIN, 63 ans, retraité,
Maire de FRANCHEVILLE de 2008 à 2020 - 281 habitants.

Connaissez-vous ce message vocal automatique envoyé aux Maires sur leur téléphone pour les alertes météo ?

«La préfecture de Meurthe-et-Moselle vous informe du déclenchement du plan départemental canicule suite au passage au niveau < Orange > sur la carte météorologique. Pour plus d'informations sur cet évènement, consultez la préfecture au 0 809 400 211, rubrique < Evènements particuliers en cours >. Pour valider l'écoute de ce message, tapez 1. [Silence] Nous vous remercions pour votre attention ».

Si, de prime abord, l'information en direct est positive, puisqu'elle vise à vous prévenir d'un «risque» via une voix de synthèse, en réalité, l'État sort son parapluie en vous demandant de valider le fait que vous avez bien entendu le message d'alerte. Une fois informés, comprenez que vous êtes responsables puisque prévenus...



D'ACCORD, PAS D'ACCORD ?

Oui aux machines, mais gardons de l'humain. Halte à cette déshumanisation qui nous désespère.

« L'élu local est un élu de proximité qui est nécessaire en milieu rural, car il est le seul lien non virtuel avec l'administration publique. »

Propos d'un Maire d'une commune de moins de 1000 habitants répondant à l'enquête 2018 du Sénat sur l'exercice des mandats locaux.

« J'AIMERAIS ME SENTIR SOUTENU PAR LES SERVICES DE L'ÉTAT AU NIVEAU DE NOTRE POUVOIR DE POLICE.

Par exemple, sur notre commune, lorsque le Maire intervient pour une construction illégale importante sur le territoire, on nous renvoie toujours vers le tribunal. Nous n'avons pas de soutien au niveau de l'État. Nous sommes seuls face à nos problèmes. Pourquoi parler de pouvoir de police alors que nous n'en avons pas ? Le Maire a de plus en plus de responsabilités coûteuses sans contreparties. Tout cela mis bout à bout engendre des grosses dépenses pour la commune et des responsabilités pour le Maire en cas d'incident. Sans oublier que le temps mis à oeuvrer pour toutes ces démarches est du temps que nous ne pouvons plus consacrer à nos administrés. »

Hervé JACQUET, 59 ans, pré-retraité,
Maire de LAIX, depuis 2014 - 204 habitants.

ARTICLE L2122-31 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES :
« Conformément au 1° de l'article 16 du code de procédure pénale,
le Maire et les adjoints ont la qualité d'**officier de police judiciaire**. »



Des finances de la commune

Baisse des dotations, transferts de compétences mal compensés, disparition programmée de la taxe d'habitation : alors qu'en début de mandat, on regorge de projets, je mesure comme le climat est à l'incertitude. Cela peut être démotivant.

« CHOISIR, C'EST RENONCER »

Ce contexte permet aussi de gérer vos budgets en vérifiant bien l'adéquation entre vos promesses, l'utilité effective des projets, votre réalité financière. La contrainte peut aussi être source de bonne gestion et de créativité!

« JE SOUHAITERAIS QU'IL Y AIT
UNE MEILLEURE RÉPARTITION
DES DOTATIONS, UN MÉCANISME
DE PÉRÉQUATION PLUS *JUSTE*
ET EFFICACE,
qui permettrait à une
commune *fragile* comme la
mienne d'envisager quelques
projets. Aujourd'hui, on ne
peut plus se projeter, avancer,
je n'y arrive plus. Même le
fonctionnement est difficile,
ce n'est plus seulement
l'investissement... »



Jean-Marc LEON, 59 ans, retraité des chemins de fer. Maire depuis 2008 de JOUDREVILLE - 1231 habitants. Président de l'Association du Pays du Bassin de Briey depuis 2017.

La DGF...*

Certes, la DGF n'est plus ce qu'elle était, mais elle reste une composante importante des recettes des communes. Dommage que son calcul soit devenu excessivement complexe : une centaine de critères entre en compte dans l'équation, ce qui rend impossible la comparaison entre communes.

Pourtant, cette dotation a justement pour but de combler les inégalités entre communes liées au tissu économique, au niveau de vie des habitants, aux charges de centralité, etc.

*Dotation générale de fonctionnement attribuée aux collectivités par l'État.



D'ACCORD,
PAS D'ACCORD ?
Réformons la
DGF! Qui doit
être plus
justement
répartie.

« Au-delà de la baisse de la DGF d'année en année, à quand une réforme urgente et indispensable, pour une plus juste répartition de cette dotation d'État? »



Christian LOMBARD, 64 ans, retraité des Finances publiques. Vice-président de la Communauté de communes Orne Lorraine Confluence, Maire depuis 2001 de MOINEVILLE - 1190 habitants.

Y a-t-il des communes riches?

Je ne connais quasiment pas un élu se vantant d'être dans une commune riche. Surtout lorsque quasiment tous les budgets ont baissé et qu'il faut beaucoup *renoncer*. La réalité n'est pas l'égalité, et les écarts de fortune sont presque aussi grands qu'entre citoyens. Certes, il y a la bonne gestion, bien sûr. Mais aussi tous ceux qui sont mal dotés naturellement et pour des raisons historiques.

« Non seulement ma commune est pauvre, mais également une bonne partie de la population. On se débrouille avec ce que l'on a. Mais ce qui fait mal, c'est quand on est avec d'autres Maires qui nous parlent de leurs projets, et de leurs difficultés à les réaliser, alors que moi, je ne peux même pas imaginer de tels projets dans ma commune... »



Josiane TALLOTTE, 73 ans, Conseillère départementale du Canton de Cirey-sur-Vezouze de 2008 à 2015 et Maire de VAL ET CHATILLON de 2008 à 2020 - 656 d'habitants.

« Mon équipe et moi n'avons jamais jeté l'argent par les fenêtres. On a des facilités, mais on n'en abuse pas. Nous venons de changer des candélabres : nous aurions pu en mettre à 5000 € pièce ; nous en avons mis à 2000€, propres et simples.

AVEC L'ÉCONOMIE ET NOS RÉSERVES, NOUS ALLONS POUVOIR INVESTIR DANS UN BEAU PROJET DE LOGEMENTS SÉNIORS. JE FAIS AUSSI TRÈS ATTENTION À NE PAS SUBIR TROP DE CHARGES FIXES ET D'ENTRETIEN.

S'il y avait un retournement de situation, mes successeurs seraient dans une situation trop difficile. On l'a bien vu avec les communes sidérurgiques. Je suis conscient de notre chance : une cousine est Maire d'une petite commune sans ressources. Ses habitants viennent la solliciter et elle ne peut pas répondre. Elle veut arrêter. »



Daniel NEZ, 70 ans, élu depuis 1983, Maire depuis 1995 de SAINT-AIL - 456 habitants. qui accueille le site de la Sovab et ses 2700 emplois.

« Il est clair que l'éventail des ressources des collectivités est vaste. Même si la contrainte frappe désormais toutes les collectivités, avec la volonté de baisse des dépenses publiques, corrélée au refus de consentir à l'impôt, il y a clairement des collectivités prospères. Je dois dire que dans certaines d'entre elles, l'argent public n'est pas optimisé. J'ai souvenir d'une collectivité qui supportait une centrale nucléaire et en avait la ressource financière, où vraiment les dépenses étaient ... somptuaires. Alors qu'à quelques distances, des communes travaillaient dans la plus grande frugalité, avec < des bouts de ficelle >, pourrait-on dire! »

UN HAUT RESPONSABLE D'UNE DIRECTION
DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

En 2018, un nouvel élu m'inter-pelle au bout d'à peine un an d'exercice. C'était un ancien comptable qui découvrait totalement le fonctionnement municipal, dans une commune d'à peine 100 habitants. Il ne s'est pas représenté.

«J'ai réalisé une prospective, et je ne peux quasiment pas engager de projets nouveaux : quand j'additionne le salaire de la secrétaire, nos indemnités et le chauffage de la mairie, j'ai largement consommé les impôts locaux que je prélève. C'est inconcevable!»

MAIRE ANONYME

«CE N'EST PAS PARCE QUE LA COLLECTIVITÉ EST GRANDE QU'ELLE EST RICHE.

En dépit d'un budget de 680 millions, la métropole du Grand Nancy supporte des charges de centralité énormes : CHRU, université et recherche, palais des congrès, zénith, musées, logement social...

Ces services sont utiles à nos concitoyens, même au-delà des limites de la métropole.»



Pierre BOILEAU, 71 ans, Maire de LUDRES depuis 2008 - 6 216 habitants, 1er Vice-président chargé des finances de la Métropole du Grand Nancy

La fin de la taxe d'habitation : un cadeau à géométrie variable.

La loi de finances pour 2020 a entériné la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour tous les contribuables en 2023. Le cadeau sera d'autant plus grand pour les habitants des communes aux taux élevés, donc plutôt urbains, et encore plus si ils ont des bases fiscales élevées donc une grande maison moderne... Les 76000 foyers fiscaux les plus riches bénéficieront ainsi d'un cadeau fiscal de plus de 2000€. À l'autre bout de l'échelle sociale, les 5 millions de ménages, qui ne payaient déjà pas de TH, ne verront nullement cette mesure améliorer leur pouvoir d'achat! Cette réforme, c'est aussi la perte d'un lien direct entre l'habitant et la collectivité.

Peu d'impôts signifie usuellement peu de services. Or, les élus locaux ont besoin d'un levier fiscal local dont ils sont responsables et qui contribue à l'autonomie financière de leur commune.

Ma conviction : l'habitant doit également être un contributeur local, et pas seulement un consommateur de service public sans contrepartie. C'est une piste pour retrouver en partie le sens civique qui fait tant défaut.

« Avant, je pouvais dire à des nouveaux habitants un peu exigeants, que dans notre petite commune et avec un faible taux de taxe, il ne pouvait y avoir les mêmes services qu'en ville. Mais maintenant, Nancy ou Hénaménil vont être au même taux de taxe ! Ça ne facilitera pas la compréhension... »



Carole CUNY, 54 ans, Maire de HÉNAMÉNIL
depuis 2014 - 150 habitants.

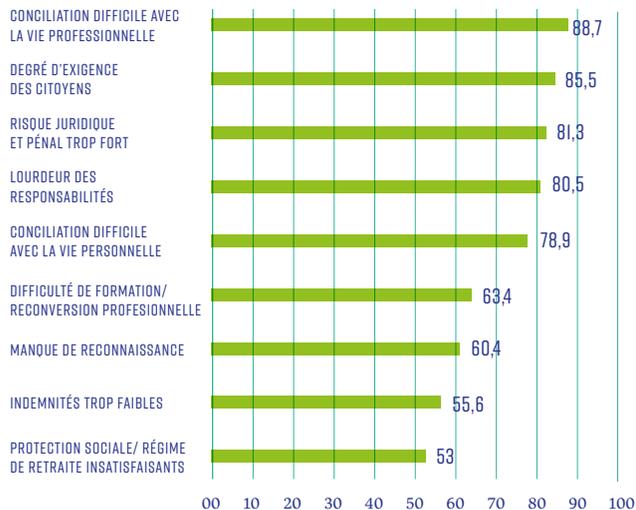


D'ACCORD, PAS D'ACCORD ?

Je milite pour un impôt local juste qui soit conforme à l'idée de libre administration des communes et qui soit responsabilisant pour les élus comme pour les contribuables.

FACTEURS EXPLICATIFS DE LA CRISE DES VOCATIONS SELON LES ÉLUS MUNICIPAUX

EN % DES RÉPONDANTS



Source : enquête déclarative du Sénat
« Faciliter l'exercice des mandats locaux », 2018.

« Ma motivation, c'est d'être **FAISEUSE DE LIEN SOCIAL**, d'aménager l'espace public, de réveiller les consciences citoyennes en associant les habitants. C'est ce que je fais depuis 12 ans comme Maire. Et quand le rapport entre l'animation de projet et l'administration est de 70/30, cela me donne la patate, même si je suis submergée par les procédures, la dématérialisation déshumanisante.

Je ressens un décalage complet entre mes motivations pour la fonction et son exercice. Il y a un fossé énorme entre mes missions et la perception qu'en ont nos concitoyens. »

Nathalie HAMEAU-KINDERSTUTH, 50 ans,
Vice-présidente de la Communauté de communes
du Pays de Colombey, Maire de 2008 à 2020 de
VANNES-LE-CHÂTEL - 568 habitants.

3 CHAPITRE ILS NE SE RENDENT PAS COMPTE !



Que ce soit nos concitoyens, l'administration ou les élus d'autres collectivités, beaucoup ne mesurent pas ce que signifie au quotidien l'exercice du mandat d'élu. Pas besoin d'être expérimenté, car un des génies de la démocratie tient dans le renouvellement. Par son apprentissage, le néophyte requestionne l'édifice, rafraîchit les relations et refonde les liens, un exercice chronophage, mais régénérant pour la vie locale.

Par ailleurs, vous êtes nombreuses et nombreux à évoquer la question d'un rapport plus complexe avec vos concitoyens. L'envie et le goût des autres impliquent de savoir aussi prendre sa place dans une équipe et de gérer des situations difficiles, voire conflictuelles. Tout cela s'apprend, y compris pour celles et ceux qui se retrouvent élus sans l'avoir forcément souhaité. Les questions du temps, du statut de l'élu, de la rémunération prennent alors tout leur sens.

UNE DEVISE

Claude Boura a décidé en 2020 de ne pas se représenter après 56 ans * de mandat de Maire !

Derrière cette longévité exceptionnelle, il y a un sourire et une bonne humeur qui sont contagieux. Il nous délivre ici son secret, sa devise.

« Soyez tolérants,
vous devez écouter tout,
et tout le monde.
Ne soyez pas trop pressés,
il faut savoir attendre
le bon moment...
Soyez persévérants,
n'abandonnez pas,
tenez bon !
Retenez ces trois mots,
et tout ira bien :

**TOLÉRANCE,
PATIENCE...
ET PERSÉVÉRANCE. »**

* c'est précisément
mon âge !

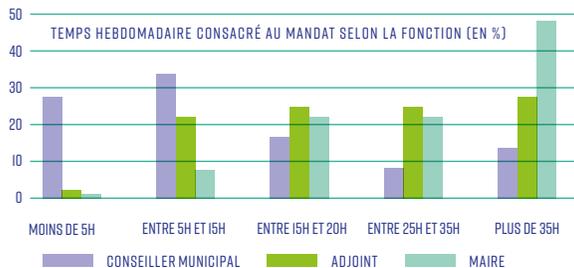


Claude BOURA, 85 ans, retraité, ancien commerçant, Conseiller général du canton de Blâmont de 1992 à 2011, Maire de XOUSSE de 1964 à 2020 - 128 habitants.

La question du temps

Pour avoir été élu à différents échelons, je sais que le temps consacré au mandat est très variable. 27% des Maires des communes de moins de 1 000 habitants consacrent par exemple au moins 35 h par semaine à leur mandat. La « charge » de l'élu n'a rien à voir entre une commune qui dispose d'un secrétariat seulement quelques heures par semaine et une grande collectivité aux nombreux agents. L'indemnité de l'élu reste, elle, indépendante du temps consacré au mandat.

Source : enquête déclarative du Sénat « Faciliter l'exercice des mandats locaux », 2018.



« J'avais 36 ans lorsque j'ai été élu Maire. Je me suis investi sans compter pendant 6 ans, tout en gardant mon activité professionnelle. Mon choix de ne pas me représenter a été très difficile. Je voulais continuer les choses engagées, satisfaire au mieux les besoins des habitants et améliorer toujours plus mon village. Et en même temps, je voulais retrouver ma femme, mes enfants de 10 et 13 ans demandeurs d'un peu plus de présence de leur père à la maison. J'ai choisi la famille. »

Gérald LIOUVILLE, 42 ans, Maire de BOUCO de 2014 à 2020 - 360 habitants.

Élu·e bénévole ou rémunéré·e?

«Ce serait défigurer le caractère des fonctions municipales que de rétribuer par un traitement les services désintéressés des notables qui sollicitent et reçoivent l'honneur de donner une part de leur temps et de leur activité à la cité.»

Selon le rapporteur de la loi municipale de 1884.

Dans la tradition Républicaine, dévouement et gratuité font que le mandat relève plutôt du bénévolat. Si les indemnités, au fil du temps, sont devenues significatives pour certaines strates de collectivités locales, je dois reconnaître que le débat n'a toujours pas été tranché sur le fond.



D'ACCORD, PAS D'ACCORD ?

S'il y a cumul de fonctions, plafonner les indemnités à un maximum de trois fois le salaire médian, soit 5350 €.

Vis-à-vis du citoyen, c'est un sujet toujours délicat à aborder, car quel que soit le niveau de l'indemnité, cela semblera toujours trop.

Pourtant, la logique indemnitaire, pour tous les élus, comporte deux aspects démocratiques à ne surtout pas perdre de vue :

- 1- Permettre à toutes et tous de pouvoir candidater ;
- 2- Être à l'abri des influences et tentations de corruptions.



D'ACCORD, PAS D'ACCORD ?

Garantir la transparence de l'ensemble des sommes versées aux élus, qu'il s'agisse d'indemnités ou de défraiements, par un organisme centralisateur.

« Pour l'église du village, par exemple, je ne trouve personne. Je fais tout. Je lave, j'entretiens, et je prépare les messes. Je mets le chauffage 3 h avant une célébration... Nous avons deux employés, un à 26h et l'autre à 10h. Ça ne suffit pas. Je leur donne un coup de main pour tondre la pelouse ou entretenir le cimetière. Et puis il y a les réunions, de plus en plus nombreuses. Je ne parle pas de la Communauté de communes, mais de tout le reste. JE NE SUIS PAS DEVENU MAIRE POUR GAGNER DE L'ARGENT, MAIS QUAND MÊME : MON INDEMNITÉ EST 5 FOIS MOINS ÉLEVÉE QUE MON SALAIRE DANS MON ANCIEN MÉTIER ! C'était bien d'être Maire. Ça ne l'est plus. »



Jean-Marie LARDIN, 71 ans,
Maire de VACQUEVILLE de 2008 à 2020 - 241 habitants.



D'ACCORD, PAS D'ACCORD ?

Si le gouvernement était sincère dans sa relation avec les élus locaux, il aurait compensé la hausse des indemnités pour toutes les petites communes. Ici encore, il a créé des différences entre les communes qui ont les moyens de cette hausse, et celles qui ne les ont pas.

CE QUE VOUS AIMEZ DANS VOTRE MANDAT :

« L'obole qui nous est dévolue !
Quand on me demande de trouver une solution et que je réponds que je ne suis pas le seul à décider, on me dit :
oui mais toi t'es payé pour ça !

**JE CROIS QUE MES
INDEMNITÉS SONT
À LA HAUTEUR DE LA
CONSIDÉRATION DE
MES ADMINISTRÉS... »**



Michel ARGAST, 67 ans, retraité,
Maire de DAMPVITOUX, de 2014 à 2020 - 58 habitants.

«Nouvellement élu Maire de ma commune, j'ai un important défi à relever et souhaite m'engager pleinement. Aussi, j'ai décidé de suspendre mon travail au sein d'une association d'aide à domicile et d'être Maire à plein temps, au moins en début de mandat. Les indemnités dans ma commune font que je vais gagner sensiblement la même chose qu'en travaillant. Je vais toutefois postuler au sein d'autres organismes car j'aurai du temps disponible et les indemnités éventuelles me permettront de mieux vivre. C'est un engagement fort, lourd en termes de temps et d'investissement et impossible sans une équipe soudée et investie.»

Stéphane COLIN, 42 ans, agent administratif pour une association d'aide à la personne et auto-entrepreneur, Maire de VÉZELISE depuis 2020 - 1433 habitants.

Statut ou statue ?

«Je souhaite la création
DU STATUT DE L'ÉLU,
je suis obligé
de poser des journées
de vacances pour
pouvoir assister à
des réunions...»

Lionel LARA, 53 ans, Adjoint technique des établissements d'enseignement. Maire de CHAREY depuis 2008 - 76 habitants.

«Ce que j'aimerais qui évolue, c'est *le* statut de l'élu notamment dans l'articulation entre la vie professionnelle et l'engagement politique. Le mandat n'est pas un métier. Mener de front les deux, c'est compliqué.»

Vincent HAMEN, 36 ans,
professeur des écoles, adjoint au Maire depuis
2018 de LONGWY - 14 722 habitant.

Je sais que Vincent et Lionel sont dans une situation particulière dans une période où le nombre d'élus et de Maires qui sont à la retraite augmente régulièrement.

Ainsi, en 2008, 32% des Maires de Meurthe-et-Moselle étaient retraités. En 2020, nous approchons les 40%.



* Distinction honorifique qui s'obtient après... 35 ans de mandat

Depuis que je suis élu local, la question du statut est un vrai serpent de mer! Certes, des solutions sont apportées, par petites touches. Est-ce suffisant? Non, bien sûr, mais le dossier est très complexe tant les situations sont différentes d'une commune à l'autre. Certaines et certains sont pressés d'en finir avec leur mandat, d'autres y évoluent comme des poissons dans l'eau. Ces dernières et ces derniers ont pour eux la force de l'expérience, la connaissance des rouages administratifs et politiques.

Lorsque le vivier de candidats est important, je préconise une durée limitée dans les mandats. Mais dans les petites communes, où il n'y a pas pléthore de prétendants, je conçois que l'on puisse accorder la médaille d'or communale*.



D'ACCORD, PAS D'ACCORD ?

Plus particulièrement dans le cas des parlementaires et dans les grandes collectivités, je milite pour 3 mandats maximum.

Les « Agris-maires »

Ce sont les Maires dont la profession est exploitant agricole. J'ai fait partie de ces élus qui sont logiquement très présents dans les communes rurales. Ils étaient 11 % en 2014 en Meurthe-et-Moselle et autour de 17% si l'on compte les agriculteurs retraités.

Travaillant sur place, ils connaissent bien le ban communal et les habitants. Il leur est plus « facile » de rendre service, même si certaines et certains en profitent parfois avec excès.

Les « Agris-maires » sont aussi très attachés au patrimoine naturel et historique de leur commune. Ils connaissent le territoire comme leur poche.

« Être agriculteur tout en étant Maire a pour avantage que l'on vit et travaille directement sur le territoire. Mais comme on est sur place, certains estiment que l'on peut se libérer n'importe quand, qu'on est à leur disposition nuit et jour. Et bien entendu, si on peut rendre service avec nos différents matériels, c'est normal, *on est payé pour ça et cela nous coûte rien...*

ILS NE SE RENDENT PAS COMPTE. »

Thierry MERCIER, 55 ans, exploitant agricole
Maire de MÉHONCOURT, depuis 2001 - 240 habitants.

Le « couple » élu-agent

Il est important de maîtriser les dossiers auxquels on tient, pour ne pas être disqualifié sur un motif technique. Pour l'élu, il est en effet courant d'entendre : « Ce n'est pas possible » ou « On n'a pas le droit, ce n'est pas légal ». Deux éléments alors sont indispensables :

- votre expérience et votre intuition. Écouter le territoire, ses habitants, et avec votre équipe, vous présentez les directions, le champ des possibles, et de nouvelles idées germent.
- un agent technique de grande confiance à vos côtés qui saura comprendre le projet ou l'idée et lui donner une faisabilité. C'est son rôle.

« LA VIE DU COUPLE ÉLU / DGS N'EST PAS UN LONG FLEUVE TRANQUILLE...

C'est une relation déterminante pour le pilotage de la collectivité. Avec Olivier Jacquin, nous avons collaboré pendant 15 ans avec beaucoup de hauts et quelques bas. Nous avons réussi à former un couple solide et efficace au service de la Communauté de communes et du territoire. La confiance, la sincérité, le respect réciproques et l'acceptation de débats contradictoires ont été les ingrédients de notre parcours.»



Jean-Charles DE BELLY, Directeur Général
des Services de la Communauté de communes
de MAD & MOSELLE depuis 2002.

«À la commune,
**JE DOIS
TOUT FAIRE
OU PRESQUE.**

Alors qu'à la
communauté je fais
du vrai *travail politique*,
et le technique
et l'administratif
c'est pour les agents.
Cela n'a rien à voir.»

Gilles JOLAIN, 63 ans, Vice-président de la Communauté de communes de Mad & Moselle, Maire de ONVILLE de 2001 à 2020 - 557 habitants.

La parité, ce trop long chemin

Le nombre de femmes Maires progresse mais trop lentement. En Meurthe-et-Moselle comme ailleurs, nous sommes loin de la parité. En 2014, 13% des Maires de Meurthe-et-Moselle était des femmes, contre 16% au niveau national. Et en 2020, elles représentent 15,4 % des Maires de notre département et autour de 20% en France. Plus la taille des communes augmente et moins il y a de femmes comme cheffes de l'exécutif. Avec l'augmentation récente de la taille des intercommunalités, nous pouvons constater qu'il n'y a plus aucune femme Présidente d'un EPCI en Meurthe-et-Moselle depuis 2017. Les difficultés des femmes à accéder à la vie politique sont connues. Si la loi a déjà permis des avancées significatives, dans les régions, départements et grandes collectivités, il reste des marges de progrès notamment au sein des exécutifs locaux et des intercommunalités.



D'ACCORD, PAS D'ACCORD ?

À terme je ne vois pas d'autres solutions que d'imposer les listes paritaires à toutes les communes, même si c'est difficile.



BON À CONNAÎTRE L'association «Elles aussi»
WWW.ELLESAUSSI.ORG

« LA SITUATION DES FEMMES ÉVOLUERA VRAIMENT QUAND LES CONJOINTS PARTAGERONT VRAIMENT L'ENSEMBLE DES TÂCHES.

Parce que quand on prend des responsabilités, nous sommes culpabilisées si on ne continue pas d'assumer en même temps la majeure partie de l'organisation du foyer. »

Audrey BARDOT NORMAND, Vice-présidente à l'agriculture et à l'environnement, Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, Canton de NEUVES-MAISONS, Conseillère municipale depuis 2014 de PULLIGNY - 1185 habitants.



De la diversité en politique

Impossible n'est
pas français!

« J'ESPÈRE QUE LES LONGLAVILLOIS
AURONT LE COURAGE ET LA FIERTÉ D'ÉLIRE
UN MAIRE D'ORIGINE MAROCAINE, APRÈS
AVOIR ÉLU UN MAIRE D'ORIGINE POLONAISE
ET UN AUTRE, ITALIENNE.

Cette fierté et ce courage leur reviennent.
Je serai leur simple serviteur comme l'ont été avant
moi ces précurseurs : le pollack, le rital*
et aujourd'hui le bougnoul. Ces sobriquets racistes
ne doivent plus avoir cours. Le plafond de verre est
rompu. Je salue l'honneur et le dévouement des
précédents Maires. Il a fallu subir les suspicions et
faire preuve de persévérance pour en arriver là. »

* Il s'agit de Bogdan Politanski et Roger Corbellotti

Hamdi TOUDMA, 44 ans, cadre de la fonction publique,
président d'une association d'éducation populaire, Maire depuis
2020 de **LONGLAVILLE** - 2494 habitants, où il fut conseiller muni-
cipal d'opposition de 2014 à 2020, conseiller délégué et adjoint
au Maire de **MONT-SAINT-MARTIN** de 2001 à 2014 - 8397 habitants.



Des citoyens toujours plus exigeants

«Ce que je voudrais voir évoluer : la mentalité des concitoyens, il faut sans doute les éduquer. Ils croient que le Maire peut décrocher la lune et tout faire...

ILS VEULENT TOUT POUR RIEN. »

René BIANCHIN, 68 ans, retraité, Maire de PAGNY-SUR-MOSELLE depuis 2014 - 4140 habitants.
Vice-président de la Communauté de communes du Bassin de PONT-À-MOUSSON.

«Tout d'abord, tout prend trop de temps! Les rouages administratifs constituent de véritables freins à notre action. On a l'impression qu'il n'y a que des empêcheurs de tourner en rond! Pour faire une route ou un trottoir, il faut déjà 2 ans pour préparer, après il faut attendre que le Conseil départemental se décide...

ET PUIS LES GENS SONT INSATISFAITS DE TOUT !

Les habitants veulent des crèches, mais on n'a pas de pognon. Je voudrais avoir des rétrocessions du Luxembourg. Dans ma commune, j'ai 500 frontaliers sur 2 500 habitants... Il faudrait être plus direct, plus franc dans nos demandes au Luxembourg, et pas seulement de la simple *coopération*. »

Adrien ZOLFO, 78 ans, retraité, Maire de SAULNES depuis 2001 - 2 419 habitants.

« Lorsque le Maire a démissionné, j'étais la première adjointe, alors cela m'est *tombé* dessus. J'ai été trop gentille,

UNE

« MAIRE- POULE »

J'ai aidé les gens. J'apportais même à manger à des familles en difficulté... Comme je travaille sur place, les gens pensaient que j'étais toujours disponible et venaient chez moi. Ça ne s'arrêtait pas et ce n'était jamais assez. Entre ça et mes deux enfants, c'était beaucoup. Pour des histoires de voisinage qui ont pris des proportions importantes, je me suis trouvée avec une pétition dirigée contre moi à propos de déjections canines. J'ai eu un problème de santé. Alors j'ai dit *stop*. Je suis partie sans rancœur ; ce n'était pas fait pour moi. Il faut plus de poigne. Je participe toujours à la vie du village et j'y suis bien, mais pas comme Maire. C'est un métier à part entière. »



Estelle VUILLAUME, 50 ans, agricultrice et femme engagée, Maire d'ANDILLY de 2016 à 2018 - 283 habitants.

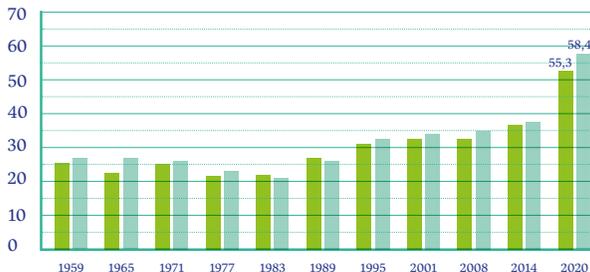
Le sens civique a évolué. Nos parcours de vie ne sont plus aussi linéaires : le village, le quartier sont des endroits où l'on habite, mais ils ne sont plus forcément des lieux où l'on vit, travaille, où l'on a des activités de loisir.

Des habitants mobiles, déracinés ou de passage ne peuvent plus avoir la même relation et la même implication à leur commune. Je pense que c'est aussi l'une des raisons qui explique la diminution de la participation aux élections en général, et aux municipales 2020 en particulier.

Source : Données du Ministère de l'Intérieur



ÉVOLUTION DE L'ABSTENTION AUX ELECTIONS MUNICIPALES EN FRANCE DEPUIS 1959 EN %



Discussion entre deux Maires à la fin d'un conseil communautaire :

R. EST EN JUSTICE AVEC UN CONCITOYEN « PROCÉDURIER MALADIF » QUI LUI GÂCHE SON DEUXIÈME MANDAT.

IL S'ADRESSE À D. :

«Toi, tu as de la chance. Tu es vraiment le Maire heureux : une bonne équipe, la meilleure secrétaire et pas de procédurier sur le dos. Je sais qu'il n'y a pas de sous dans ta commune, mais t'as d'la chance!»

Mon expérience d' élu local

Adjoint au Maire de Limey-Remenauville près de Thiaucourt, j'ai été élu président de la Communauté de communes en 2001 sans que cela soit attendu. J'avais 37 ans. J'ai dû m'adapter. Quand j'ai démarré comme élu, j'ai eu le sentiment de sauter dans une piscine sans savoir nager, à patauger et me débattre. Au risque de couler.

Nouvellement élu et agriculteur, j'ai travaillé pour ma ferme et pour la collectivité sans modération. À terme, j'ai pu m'organiser pour assumer mes responsabilités sans m'éreinter. En plus du soutien de mes associés, j'étais un élu correctement indemnisé et j'ai donc pu être salarié par un salarié dans mon exploitation.

Le soutien familial a été également essentiel dans mon parcours. Ainsi, pour être un élu solide, il vaut mieux être bien posé sur ses deux jambes, professionnelles et personnelles. C'est ainsi que j'ai appris. Et que j'ai pu m'entourer progressivement d'une excellente équipe d'élus et d'agents.

4 CHAPITRE OUVRIR DES PERSPECTIVES

Les avis sont partagés : pour certaines et certains, l'intercommunalité a sauvé la commune. Pour d'autres, elle l'a au contraire « vidé de sa substance ». Ce chapitre en traduit bien les enjeux et propose des pistes pour améliorer encore le couple communes-intercommunalité.

La coopération territoriale se joue également au-delà du bloc communal, dans l'articulation et l'entente entre territoires ruraux et urbains car les périmètres administratifs sont largement dépassés par les modes de vie de nos citoyens.

Comment redonner du souffle aux petites communes et quid de la « Commune nouvelle » ? Comment donner sa place à chacun, citoyens et élu.es, et faire véritablement équipe ? Tout un programme !

L'intercommunalité de demain



« Au fil des ans, les communautés de communes ont pris le travail des Maires. Il n'y a plus aucun intérêt pour cette fonction. »



Michel BEDU, 65 ans, retraité, Maire de BRATTE de 1989 à 2020 - 46 habitants.

«Je ne sais pas comment c'était avant, mais moi, je ne sais pas comment on ferait s'il n'y avait pas les intercommunalités.

ON A BEAU AVOIR DES COMPÉTENCES. POUR BIEN D'ENTRE ELLES, IL FAUT UNE TAILLE CRITIQUE POUR LES EXERCER.

On ne pourrait pas multiplier les syndicats. Donc j'ai décidé de m'impliquer aussi dans la communauté, même si Maire et Vice-président c'est chronophage.»

Alain THIAUCOURT, 74 ans, Vice-président de la Communauté de communes du Pays du Saintois et Maire de DIARVILLE de 2014 à 2020 - 524 habitants.

En évitant la fusion des communes, l'intercommunalité leur a permis de conserver leur identité et leur réactivité (ainsi que nous pouvons le voir pendant les crises).

La Communauté de communes – littéralement «association de communes au sein d'un espace de solidarité»- est accolée à la commune mais elle ne la remplace pas.

Dans la constitution, elle n'est d'ailleurs pas considérée comme une collectivité territoriale.



D'ACCORD, PAS D'ACCORD ?

Le rythme des évolutions a été trop rapide. L'intercommunalité est un dispositif progressif, qui a besoin de temps. Alors Président de ma Communauté de communes, je me suis opposé pour cette raison aux transferts «eau et assainissement», alors que l'idée de mutualisation à plus vaste échelle était gage de solidarité. Mais c'est une question de rythme.

«La réforme territoriale a été faite à marche forcée en un temps très court. En trois ans, au niveau de l'interco, nous avons fusionné deux fois et pris de nouvelles compétences. Les ressources dynamiques des collectivités fondent comme neige au soleil. Il n'y a plus beaucoup de marges de manœuvre. Il faut arrêter les fusions et les transferts : on perd les gens. La cohésion territoriale en prend un sérieux coup.»

 Kristell JUVEN, 46 ans, Cadre associatif.
Adjointe au Maire de PIERRE-LA-TREICHE depuis 2008
- 513 habitants et Présidente de 2013 à 2016
de la Communauté de communes du Toulois.



Je pense que ce qui a surtout changé, c'est le mode de vie des habitants du 21^{ème} siècle. Les services à l'enfance et plus largement à la personne, la gestion des déchets, le développement économique, les transports sont autant de compétences qui correspondent à des besoins nouveaux et qu'il est difficile de traiter à la seule échelle communale.



D'ACCORD, PAS D'ACCORD ?

Plus généralement, je suis opposé aux transferts obligatoires : le couple commune-communauté est désormais suffisamment mature pour décider ce qu'il doit mettre en commun et ce qui doit rester à la commune. C'est une question de bon sens. Si l'on fait la démonstration qu'une compétence sera mieux gérée dans un espace plus grand, alors, faisons-le, mais c'est aux élus locaux d'en décider!

Quelle est la bonne taille? Je pense que c'est «tout simplement» celle qui permet :

- d'avoir les moyens d'exercer ses compétences, avec des agents qualifiés en nombre suffisant, dont on mutualise le coût ;
- de peser avec son territoire, car pour accéder à certaines strates, à certains financements, à la préparation des politiques des grandes collectivités et de l'État, il faut être présent et audible.

«À la mairie, nous sommes onze. Il faut discuter. À l'interco, c'est encore plus, et au Scot je ne vous dis pas. C'est comme ça aujourd'hui. Les modes de vie dépassent le périmètre de la commune ou de la communauté. Faut discuter avec les voisins. Alors si on ne prend pas la parole dans une grande salle, on ne peut plus représenter sa commune! Heureusement, j'ai de bons fonctionnaires qui regardent les dossiers pointus sinon mon territoire ne serait pas vraiment représenté.»

Un président d'intercommunalité



D'ACCORD, PAS D'ACCORD ?

L'exécutif communautaire (Président et Vice-présidents) pourrait être élu directement au suffrage universel direct à partir des désignations des délégués par fléchage venant des communes. Un véritable projet intercommunal serait débattu démocratiquement. Le défaut de ce dispositif étant de créer une nouvelle élection, il faudrait donc en amont une élection municipale en un seul tour, avec un dispositif proportionnel. C'est possible.

Des pistes d'amélioration :

La loi Engagement et Proximité adoptée fin 2019, a rendu obligatoire la conférence des Maires et l'information directe des conseillers municipaux. Elle permet aussi de voter, dans les neuf mois qui suivent l'installation, un «pacte de gouvernance» qui décidera des grands principes de fonctionnement entre les communes et l'intercommunalité.

Il est possible d'aller plus loin encore en proposant par exemple :

- un projet de territoire détaillé, voté à la majorité qualifiée du Conseil communautaire et des communes dans la première année de mandat.
- des services mutualisés pour les plus petites communes (matériel partagé, services techniques, etc...), même si elles sont minoritaires ;
- que chaque Conseiller Municipal puisse intégrer une commission intercommunale,
- la création de «secteurs» pour les vastes intercommunalités.

On est tous métropolitains

À l'heure des grands enjeux sociaux et environnementaux, je pense qu'il faut dépasser le clivage urbain-rural : que l'on soit plutôt dans le giron du Luxembourg, de Metz ou de Nancy, l'interdépendance entre nos collectivités est une évidence.

«Nous sommes tous interdépendants : la métropole a besoin de nous et nous avons besoin de la métropole. Il faut nous organiser entre intercommunalités dans un dialogue équitable. C'est ainsi la réussite d'un partenariat gagnant-gagnant»

Hervé TILLARD, 51 ans, Président d'une Mutuelle professionnelle, Vice-Président de la Communauté de communes Moselle et Madon Maire depuis 2008 de CHAVIGNY - 1895 habitants.



Hervé TILLARD
Témoignage page précédente

«Nous fabriquons la ruralité de demain, une ruralité positive, ouverte qui amène à co-construire avec les autres territoires. Mais cela doit toujours se passer dans le dialogue et le respect de chaque partie, mais aussi dans l'égalité des dotations que l'on parle d'une grande ou d'une petite commune. La France, ce n'est pas seulement 21 Métropoles»

Philippe THIRY, 62 ans, Maire de LENONCOURT depuis 2008 - 592 habitants, Président de l'Association des Maires Ruraux de Meurthe-et-Moselle (AMRF 54)

«Dans le Lunévillois, nous avons démontré que l'union fait la force en nous regroupant pour certaines actions sur quatre intercommunalités. Nous avons ainsi donné une voix à notre territoire rural car nous sommes désormais en dialogue avec Nancy et Saint-Dié-des-Vosges.»

Hervé BERTRAND, Président du PETR du Pays du Lunévillois, Maire de LARONXE depuis 2008 - 371 habitants

«J'ai pu constater en tant qu'élue métropolitaine du Grand Nancy que la question du territoire était confisquée par quelques élus (hommes en particulier) qui décidaient de la gouvernance et des enjeux, sans réelle concertation.

IL EST TEMPS DE PERMETTRE AUX FEMMES ÉLUES, AUX CITOYENS DE REPRENDRE LES CARTES EN MAIN

et de redessiner de nouvelles modalités de gouvernance et de coopération mettant fin aux volontés de domination ou d'opposition entre les territoires.»



Chaynesse KHIROUNI, 52 ans, Conseillère municipale de NANCY depuis 2008 - 105 000 habitants.
Députée de la 1ère circonscription de Meurthe-et-Moselle de 2012 à 2017.

Le conseil municipal n'est pas un long fleuve tranquille!



En dépit de son important pouvoir au sein du Conseil municipal, j'observe que le Maire est surtout un animateur : il n'est pas seul. Travailler en équipe, voilà l'enjeu. Chacun a sa place, aussi bien au conseil municipal qu'avec les agents, les conseillers communautaires et les habitants.



D'ACCORD, PAS D'ACCORD ?

Je plaide pour que soit mis en place à terme, pour toutes les communes, un scrutin de liste paritaire dans lequel la tête de liste deviendrait mécaniquement le Maire. Le soir du deuxième tour, le Maire serait connu, directement élu par les citoyens et non par les conseillers.

«Alors, Robert, ta liste est prête?»

«Bah c'est une liste ouverte à tous ceux qui le souhaitent. Il y a autant de noms que de candidats. Et les habitants panachent. Comme ça, il n'y a pas d'opposition. Tous ceux qui veulent, viennent. Ensuite dans le Conseil, il faut réussir à accorder les violons. Mais on y arrive.

ET C'EST LA MEILLEURE IDÉE QUI L'EMPORTE.

Avant que je ne sois Maire, il y avait plusieurs listes. Dans le Conseil, il y avait une tendance à l'opposition. Ce n'était pas agréable. Je peux donc me faire rayer. Mais c'est la démocratie. Et au moins les choses sont claires.»



Robert PETIT, 72 ans, retraité de l'agriculture, Maire de BOUXIÈRES-SOUS-FROIDMONT depuis 2013, suite à la démission du maire de l'époque - 330 habitants.

«Je suis reparti avec une équipe constituée sur la base d'un projet commun. Le dernier Conseil n'avait pas de ligne directrice et du coup manquait d'efficacité. Là, nous avons pu travailler en amont à la **CONSTRUCTION DU PROJET POUR ENSUITE PARTAGER NOS IDÉES AVEC LES HABITANTS QUI SAVENT POURQUOI ILS VOTENT.** Maintenant, les choses sont claires.»



Pierre VARIS, 54 ans, Maire depuis 2020 de CHOLOY-MENILLOT - 726 habitants, Conseiller municipal depuis 2014 et adjoint depuis 2017.



D'ACCORD, PAS D'ACCORD ?

Pas de séparation des pouvoirs dans les collectivités territoriales! À l'image du duo formé par le Président de la République et le Président de l'Assemblée Nationale, je prône cette séparation dans les grands communes, départements et régions.

« Je ne sais vraiment pas à quoi je sers ici. Dans les réunions, tout est préparé à l'avance. Nous n'avons que très peu d'explications.

Et visiblement, une bonne partie des décisions sont prises à la com-com et on ne sait pas ce qui s'y passe. Non, je suis très déçu et ne repartirai pas.

**JE PRÉFÈRE M'INVESTIR
DANS UNE ASSOCIATION
OÙ JE ME SENS PLUS UTILE
ET EFFICACE. »**

Etienne, 26 ans, Conseiller municipal sans délégation de 2014 à 2020 - ville de 15000 habitants.

Je n'oublie évidemment pas les élus d'opposition : il leur faut être particulièrement patients et persévérants. Leurs marges de manœuvre sont très limitées, ce qui peut accroître découragement et abandon.

« J'aimerais que la place et la possibilité de contribution des élus d'opposition à la vie municipale soient mieux reconnues. Il est possible de travailler ensemble, de construire des actions avec la majorité. Cela sert en outre la qualité des échanges que l'on a avec les habitants. »

Camille LENANCKER, 36 ans, Directrice générale de la Mairie de DAMELEVIÈRES, Conseillère municipale d'opposition à SAINT-NICOLAS-DE-PORT de 2014 à 2020 - 7750 habitants.

La Commune nouvelle

« La commune nouvelle de Bois de Haye a été créée le 1er janvier 2019, et cela se passe très bien après 18 mois de travail. Lors des élections municipales de 2020, seule la liste que je conduisais était en course, avec bien sûr une représentation équilibrée des communes historiques devenues communes déléguées. Nous n'avons eu aucun retour négatif de la population des deux villages et c'est très encourageant. Pour les petites communes, c'est une alternative à la Communauté de communes et une manière de garder son âme de village. »

Denis PICARD, élu Conseiller municipal d'opposition en 2014 puis élu Maire de VELAIN-EN-HAYE en octobre 2016 après un renouvellement complet du Conseil municipal et enfin Maire de la commune nouvelle de BOIS-DE-HAYE (Velaine-en-Haye + Sexcy-les-Bois = 2295 habitants) depuis le 1er janvier 2019, réélu en 2020.

L'engouement pour la commune nouvelle a été peu marqué dans notre région. Dans tous les cas, elle doit être d'initiative locale, et non imposée. Deux communes nouvelles ont été créées dans notre département en 2017 et 2019. Il s'agit de Val-de-Briey et Bois-de-Haye, deux fusions très réussies. Preuve en est, la période des élections aurait pu être l'occasion de remettre en cause ces fusions ; cela n'a pas été le cas.



D'ACCORD, PAS D'ACCORD ?

S'il convient de maintenir des dispositions incitatives à ces fusions, je suis favorable à des évolutions dans le statut de la commune nouvelle, particulièrement autour de la charte fondatrice qui devrait être opposable pendant plusieurs mandats. Et modifiable dans des conditions de majorité nécessitant l'accord des différentes communes fondatrices. En effet, une mairie déléguée peut être remise en cause dès la fin du mandat. La commune nouvelle devient alors une « commune ».

« Ils ont voté et puis après... »*

* Léo Ferré

« J'aime habiter le rôle de représentante des habitants. Il donne une noble mission à nos mandats. J'apprécie également de faire participer, d'intéresser les gens à la vie de la commune.

JE SUIS ATTENTIVE À ENTENDRE ET ÉCOUTER LES VOIX QUE L'ON ENTEND PEU

J'aime sentir que l'action politique que je mène permet le lien, la rencontre entre des milieux, des âges, des cultures différentes. Je souhaiterais néanmoins que les conseils municipaux soient plus représentatifs de tous les administrés. J'aimerais aussi plus d'audace de notre part pour impliquer nos concitoyens. »

Marie-José AMAH, 49 ans, éducatrice spécialisée, Conseillère municipale de POMPEY depuis 2020, Maire adjointe de MALZÉVILLE de 2014 à 2020.



Je crois que trop d'habitants ne se sentent pas armés pour participer à la vie démocratique. Parmi eux, il y a les invisibles, ceux dont les besoins essentiels (se nourrir, se loger...) ne sont pas assurés au quotidien. Ils n'osent pas «lever la main», ne votent pas, et ne participent pas aux réunions publiques, partant du principe que leur avis «ne sert à rien».

Je mesure à quel point, il règne dans notre société une très forte inégalité de politisation. Les citoyens interviennent uniquement en fonction du sentiment qu'ils ont de leur propre compétence dans tel ou tel domaine. Comme moi, vous avez sans doute déjà tous entendu des «Oh, ça, ce n'est pas pour moi» et «Je n'y comprends rien» ou encore «ça ne m'intéresse pas». Je le regrette car l'abstention augmente à chaque scrutin et, surtout, certaines catégories sociales sont insuffisamment représentées dans nos instances.

La démocratie participative

Impliquer les citoyens peut se concrétiser par une simple réunion d'information, par une concertation en amont d'un projet ou par une véritable co-construction du projet avec les habitants.

De plus, la vie municipale n'est pas toute la vie de la commune. Les initiatives «privées», associatives et citoyennes peuvent être nombreuses et se déployer en parallèle. C'est un défi nouveau pour les municipalités de savoir les repérer, les épauler, les associer lorsque ces synergies peuvent servir la cause... commune. La démocratie participative répond à une demande de proximité entre le citoyen et la décision politique.



D'ACCORD, PAS D'ACCORD ?

Je milite pour une éducation politique à l'école qui soit compatible avec notre république laïque et je soutiens la vie associative et les mouvements d'éducation populaire et citoyenne.

Mais ne l'oublions pas, vous êtes élus par vos concitoyens et en cela parfaitement légitimes dans vos décisions, comme me le rappelait un ami qui déclinait toujours mes invitations régulières à des réunions publiques :

«Tu sais, c'est pas mon truc la vie publique, même si je m'y intéresse. Je te fais confiance pour cela, tu es à fond dedans. Moi, ça me suffit de savoir ça. Je me renseigne bien avant de voter et voilà.»

Frédéric

« LA QUESTION EST DE SAVOIR FAVORISER CES INITIATIVES CITOYENNES EN LES APPUYANT S'IL LE FAUT. ET C'EST UNE RICHESSE CONSIDÉRABLE QUAND DES BÉNÉVOLES S'OCCUPENT DE FÊTES, D'ACTIVITÉS CULTURELLES, DE MANIFESTATIONS ENVIRONNEMENTALES.»



Claude THOMAS, président de la Communauté de communes de Seille et Grand Couronné,
Maire d'EULMONT depuis 2014 - 1007 habitants.

«J'ai besoin des échanges avec les habitants. Donc, sur les grands projets, nous les préparons avec des réunions publiques. Mais il faut de la méthode. Le temps des citoyens n'est pas le même que celui de la vie administrative. Donc on échange dans la phase de préparation du projet, puis on revient juste avant la prise de décision. Ensuite une réunion d'information en cours de travaux a lieu par exemple. C'est sûr, cela prend du temps, mais le résultat est bien meilleur.»



Michel BREUILLE, 63 ans, Maire d'ESSEY-LES-NANCY depuis 2014, adjoint depuis 2001 - 8823 habitants, vice-président de la Multipole Nancy Sud Lorraine

5 CHAPITRE LE SÉNAT, POUR QUOI FAIRE ?

Puisque ce livre a pour objet de faire connaissance, je me dois d'évoquer succinctement le rôle du sénat.

À la question « à quoi sert le Sénat », la réponse est simple : à faire la Loi, avec l'Assemblée Nationale, dans une logique bicamérale et à représenter les collectivités.

Le Sénat peut être en plus, comme en ce moment, un contre-pouvoir salutaire.

Etant la chambre du parlement élue au suffrage indirect, elle est plus éloignée du citoyen et apparaît moins démocratique. Raison pour laquelle, depuis sa création, elle est régulièrement menacée de suppression, que ce soit pour prétexte d'économie ou de simplicité.

ART 24 DE LA CONSTITUTION (EXTRAIT)

Le Parlement vote la loi. Il contrôle l'action du Gouvernement. Il évalue les politiques publiques. Il comprend l'Assemblée nationale et le Sénat.

Le Sénat, dont le nombre de membres ne peut excéder trois cent quarante-huit, est élu au suffrage indirect. Il assure la représentation des collectivités territoriales de la République.

1+3 sénateurs en 54



Le nombre de sénateurs varie par département en fonction du nombre d'habitants, de 1 en Lozère jusqu'à 12 à Paris.

En Meurthe-et-Moselle, nous sommes quatre sénateurs et nous avons été élus sur deux listes différentes. Je suis Socialiste, mes trois collègues sont Républicains et apparentés. Notre circonscription correspond à l'ensemble du département et ses 591 communes, sans répartition aucune entre nous. Pour ma part, j'ai fait le choix d'être sénateur à plein temps et sans autre mandat, afin d'être pleinement disponible.



D'ACCORD, PAS D'ACCORD ?

Après 3 ans de mandat, je confirme l'intérêt de mon choix pour le non-cumul des mandats, qui évite tout conflit d'intérêt. Mais il convient de faire progresser le non-cumul : le parlementaire devrait être informé de toutes les décisions de l'État envers les collectivités du département, et associé aux contractualisations, aux concertations, aux attributions de subvention, notamment pour en garantir la transparence.



Au service des citoyens, le site officiel du Sénat est fort bien fait et très complet. Vous y trouverez l'intégralité des travaux publics : interventions en séance, questions orales et écrites, amendements, comptes-rendus des débats, rapports... Ainsi que l'agenda du Sénat et les liens pour visionner les débats.

WWW.SENAT.FR



Sur ce site citoyen, vous pouvez retrouver une évaluation quantitative de nos activités dans l'hémicycle : WWW.NOSSENATEURS.FR



D'ACCORD, PAS D'ACCORD ?

J'appuie toutes les décisions qui permettent davantage de transparence. Le montant de nos indemnités est public et contrôlé. Et si nous avons besoin de moyens pour travailler, payer nos collaborateurs, louer nos permanences, etc, nos dépenses sont ensuite vérifiées, nos comptes, validés.

« À quoi sert un Sénateur ? À légiférer, à contrôler ; or, cela apparaît comme une affaire de spécialiste. Mon expérience de Sénateur m'a appris que le plus utile était le *bon sens* acquis dans son expérience des collectivités locales et toujours à leur contact. Il sait la différence entre le souhaitable et le possible.

CETTE EXPÉRIENCE LUI DONNE UN REGARD À LA FOIS DISTANCIÉ, RELATIF ET LUCIDE SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR.

Bien sûr, avoir quelques compétences dans une spécialité, ou les acquérir, permet de traiter, d'égal à égal avec les techniciens. Trois ans après avoir quitté mes fonctions, je reçois toujours les témoignages de celles et ceux avec lesquels des liens féconds se sont tissés. Un sénateur, même à son train (!) est utile et nécessaire à la vie démocratique de notre pays! »

Daniel REINER, 79 ans, Sénateur de Meurthe-et-Moselle de 2001 à 2017, Maire de BLAINVILLE-SUR-L'EAU de 1983 à 2001 et Conseiller général du canton de BACCARAT de 1988 à 1994, ancien Député, ancien Conseiller régional.

« M'imprégner du travail des élus, au-delà de ma propre expérience, mesurer la diversité des situations, comprendre les enjeux au niveau local, départemental et national pour mieux intervenir dans le travail de la loi, voilà ce que j'ai essayé de faire dans mon mandat de sénatrice.

MON PARCOURS D'ÉLUE LOCALE FUT UN BAGAGE ESSENTIEL DANS CETTE FONCTION QUE J'AI AIMÉ EXERCER.

Ce qui me fait dire que limiter le nombre de mandats c'est bien. Mais qu'on devrait avoir exercé un mandat local avant de prétendre exercer un mandat national. L'apprentissage sur le terrain est indispensable pour légiférer avec intelligence. »

Evelyne DIDIER, 72 ans, Sénatrice de Meurthe-et-Moselle de 2001 à 2017, Maire de CONFLANS-EN-JARNISY de 2008 à 2014 et Conseillère générale de 1998 à 2011.

« Ces dernières années, j'ai observé un double recul : celui du statut de nos élus et de leurs capacités d'action. Il me semble que la question des moyens doit bien entendu être posée, mais que cela n'est plus suffisant. La crise sanitaire nous démontre l'étendue du travail à fournir et devrait être source d'enseignements. Sans tabous, nous devons reposer la question de l'organisation institutionnelle et administrative de notre pays. L'échelon communal devrait être renforcé et mieux intégré dans le processus de prise de décision général. L'enjeu : que les bonnes institutions répondent au bon moment. Que l'organisation institutionnelle permette de gouverner donc de prévoir. Si nous n'agissons pas rapidement, les constats déléteurs seront suivis par des prises de pouvoirs autoritaires. Les élus locaux démontrent quotidiennement qu'il est possible de faire mieux. »

Jean-Marc TODESCHINI, Sénateur de Moselle depuis 2014, ancien Secrétaire d'État chargé des Anciens Combattants et de la Mémoire, ancien Conseiller Régional.

La fabrique de la loi

L'hémicycle est un lieu extraordinaire. Je m'estime chanceux dans l'exercice de ma responsabilité, et heureux de vous représenter au sein du groupe socialiste du Sénat, sur des valeurs de justice, de sociale-écologie et de progrès.

Après trois ans de mandat, il m'apparaît que le processus législatif dépasse largement le parlement et le gouvernement. Il questionne en réalité toute la société : des corps constitués aux forces vives, des opinions médiatisées aux réseaux sociaux, des lobbys aux manifestations diverses, tout y participe peu ou prou, dans une formidable catalyse.

Les meilleures lois sont d'ailleurs adoptées lorsque la société y est prête : ni trop tôt, ni trop tard. Il s'agit d'un «juste à temps», complexe et démocratique.

Deux constats cependant :

- notre Parlement est l'un des plus faibles d'Europe : énormément de pouvoirs sont concentrés au sein du Gouvernement. Nos moyens d'actions et de contrôles sont insuffisants.

- les membres du Parlement ne représentent pas correctement l'ensemble de la société dans sa diversité d'âges, de genres, d'origines culturelles et professionnelles.

Nos institutions ont besoin d'être modernisées.

La démocratie doit se remettre en cause perpétuellement.

Réforme institutionnelle : oui, mais en posant les bonnes questions !

Faut-il diminuer le nombre de parlementaires ? Les sondages montrent une large adhésion populaire à cette idée. Je la considère démagogique parce que mal posée. La question du nombre ne doit pas être le point de départ d'une réforme mais son aboutissement. Ce qui me semble pertinent et mérite débat, c'est donc plutôt cette question : «Comment rendre le Parlement plus efficace et notre République plus démocratique ? ». Car l'essentiel du pouvoir dans la Vème République est à l'Elysée ; or tout pouvoir a besoin de contre-pouvoir, le Sénat en est un.



D'ACCORD, PAS D'ACCORD ?

Je suis favorable à une vaste réforme institutionnelle si elle se donne avant tout pour objectif de garantir un meilleur équilibre démocratique et une meilleure intégration de la participation citoyenne.

ÉPILOGUE

En initiant en 2018 un recueil de PAROLES D'ÉLU.ES de Meurthe-et-Moselle, je n'avais pas imaginé que cela donnerait naissance, deux ans plus tard, à un ouvrage tel que celui-ci. Il dresse une belle photographie de notre démocratie locale meurthe-et-mosellane, 150 ans après la naissance de notre département.

L'inventaire des chantiers et débats ouverts ou à réouvrir me passionne et je souhaite vous avoir transmis de cette ENVIE, en ce début de mandat où vous regorgez de projets. C'est plus que jamais utile en ces temps où le désarroi, le découragement, la frustration peuvent nous déstabiliser.

Ce que ce livre esquisse, il nous appartient de le concrétiser sur le terrain, et ainsi de faire réussir votre commune, mais aussi notre pays, la France.

Si j'ai une boussole, au-delà de mes valeurs de justice et de progrès, social-écologique, c'est LA CONFIANCE que j'ai en la capacité de nos territoires, ses femmes et ses hommes, à pouvoir relever les défis du monde d'aujourd'hui.

Pour cela, nous devons libérer plus encore l'action publique locale et la créativité de nos territoires en mettant en synergie les forces vives, publiques et privées. L'enjeu : que les bonnes institutions répondent au bon moment. Ce ne sont pas des communes bridées qu'il nous faut, mais de véritables coopératives de territoire. Je crois en la vitalité et en la capacité du local à trouver des SOLUTIONS. Mon rôle est de les valoriser au niveau national et dans la « fabrique de la loi » (cf page 122).

Nous, parlementaires, devons donner de meilleures perspectives à nos concitoyens les plus fragiles, donner des caps clairs à celles et ceux qui ont le sentiment de stagner, mais encore créer un cadre permettant de résoudre les grandes crises, dont celle du climat.

Nous devons également, face au désenchantement démocratique, restaurer la participation et la représentation citoyenne dans un esprit de concorde.

J'agis au quotidien en ce sens, AVEC VOUS.

OLIVIER JACQUIN

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Olivier Jacquin', with a period at the end.

« Ils sont 1000, nous sommes deux. Encerclons-les. »*

Citation de Michel DINET (1948-2014)

*Président du Conseil Départemental
de Meurthe-et-Moselle de 1998 à 2014.*

Ancien député. Ancien maire de Vannes-le-Châtel

Je souhaite que cette formule puisse vous guider dans l'exercice de votre mandat. Elle dit bien l'audace et la volonté nécessaires pour infléchir le cours des choses et ouvrir de nouveaux chemins.

Comme Dominique Potier et Mathieu Klein, nous sommes nombreux à nous être engagés en politique grâce à Michel Dinet, entraînés par son exemple et son charisme. Par son engagement extraordinaire, il a, avec d'autres, et particulièrement Jacques Chérèque, donné un esprit singulier à la « gauche d'ici » faite d'humanisme, d'esprit de progrès et d'ouverture et capable de rassembler dans la concorde, en transcendant les clivages partisans, pour porter des projets audacieux.

* Citation originale de Michel Dinet, dont l'inspiration lui vient de celle du Général Changarnier : « Ils sont six mille, vous êtes trois cents. La partie est donc égale. »

Olivier Jacquin

56 ans, marié, 3 enfants

Agriculteur à Limey-Remenaerville,
près de Thiaucourt.

Sénateur de Meurthe-et-Moselle depuis 2017

En 1989, élu Conseiller municipal de Limey-Remenaerville
De 2001 à 2017, Adjoint au Maire et Président de la Communauté de communes Mad & Moselle
De 2004 à 2015, Conseiller Général du canton de Thiaucourt et Vice-Président du Département en charge de l'environnement, puis de l'aménagement du territoire.
Président de Citoyens & Territoires Grand Est (anciennement Carrefour des Pays Lorrains, association experte en développement local)
www.citoyenterritoires.fr

Mon arrière-grand-père a été le dernier Maire de Remenaerville, l'un des deux seuls villages de Meurthe-et-Moselle détruits et non reconstruits après la guerre de 14-18. Mon père a été Maire de Limey-Remenaerville et mon grand-père maternel, Maire de Brémoucourt (à côté de Bayon).



PERMANENCE PARLEMENTAIRE

10 place Thiers 54700 Pont-à-Mousson

03 83 82 49 12

O.JACQUIN@SENAT.FR

WWW.OLIVIERJACQUIN.FR



Écriture :

Olivier Jacquin

Un grand merci à tous les élu.es qui ont témoigné.

Merci pour leur relecture à Didier, Laure et François.

Merci à Laure, Gaston, Juliette, Adrien, mon équipe investie et efficace, véritables partenaires quotidiens.

Merci à ma femme, mon salarié et mes associés qui font tourner la ferme.

Merci à mon collègue Sénateur, Éric Kerrouche, par ailleurs directeur de recherche au CNRS, et ses publications « Le Blues des Maires » Fondation Jean Jaures, « Profession : Élu.e local.e » ed. Berger-Levrault.

Design graphique :

Juliette Hœfler

Impression :

Lorraine Graphique

imprimé en juillet 2020 - 4300 exemplaires

Prix à l'unité : 1,51€ ! Révolution numérique aidant, les prix d'impression sont faibles pour un tel objet imprimé en 54. Il est financé grâce à mon « indemnité de frais de mandat ». En effet, j'ai fait le choix d'une communication économe et numérique. Mon 1^{er} bilan de mandat papier a été effectué en octobre 2019, dans un format simple. J'ai décidé de concentrer ces moyens dans ce « bienvenue aux élus-es » d'exception !

Propos recueillis entre octobre 2018 et juin 2020

ACCÈS AU LIVRE NUMÉRIQUE
À RETROUVER SUR

WWW.OLIVIERJACQUIN.FR/BIENVENUE-ÉLU-ES-20



Ce livre, que j'ai souhaité facile à lire et à feuilleter, évoque avec simplicité le mandat local, avec les mots de celles et ceux qui l'exercent ou l'ont exercé, en grande responsabilité, avec passion, abnégation, agacement. Il est le résultat singulier d'une opération de recueil de témoignages d'élus meurthe-et-mosellans, entremêlée de mes réflexions d'élus local, puis national depuis 2017.

La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée. La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales.

ARTICLE 1ER DE LA CONSTITUTION



OLIVIER JACQUIN
AVEC VOUS POUR NOS COMMUNES
SEPTEMBRE 2020